

Délibération n° 2024-01-6

Objet : Approbation d'adhésion du CCAS à l'association La MIETE afin de permettre l'accompagnement et l'accès de ses publics à l'espace de médiation numérique.

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU
Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Agathe FORT
Madame Virginie DEMARS, Madame Muriel BETEND, Mr Jean-Joseph PARRIAT
Madame Sophie HINSCHBERGER, Madame Dominique GACHET, Madame Rose-Marie
MINASSIAN,

Procurations :

Monsieur VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN.
Madame Laure GUYONVARH donne pouvoir à Monsieur Jean-Joseph PARRIAT.

Excusé-e-s :

Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Mr Mamadou DISSA,
Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Mr Nicolas BOILLLOUX

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la démarche de lutte contre la fracture numérique et d'égalité d'accès aux droits menée en partie par la DEST, la question de l'accès des publics du CCAS à des permanences numériques et à un accompagnement pour les démarches administratives en ligne a été travaillée.

Au regard des permanences existantes sur le territoire et suite au déménagement du CCAS au 110 rue du 4 août, il a été proposé que les agent.es d'accueil et assistant.es sociales du CCAS puissent réorienter les publics qui en ont besoin vers l'espace numérique de la Maison des Initiatives de l'Engagement, du Troc et de l'Échange (MIETE), se trouvant au 150 rue du 4 août, Villeurbanne.

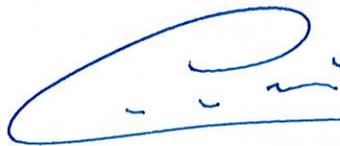
Ceci pour trois raisons principales :

- La proximité géographique de l'association
- Le contenu des permanences proposées par la MIETE correspondant aux besoins et problématiques d'accès aux droits rencontrés par les usager.es du CCAS.
- L'accès à d'autres ressources numériques en lien avec l'accès aux droits au sein de la MIETE : des formations et des ateliers en petits groupes sur inscription, des cafés numériques et la vente de matériel informatique reconditionné à prix solidaire, via le projet Linux et populus soutenu par la Ville de Villeurbanne.

Pour avoir accès à l'espace numérique de la MIETE, une adhésion est nécessaire. Il est donc proposé que le CCAS adhère en tant que structure à hauteur de 50€ pour une année scolaire allant jusqu'au 31 août 2024, et signe la convention d'adhésion ci-annexée, afin d'éviter une adhésion individuelle de 5€ aux publics.

Je vous demande donc, mesdames, messieurs de bien vouloir approuver l'adhésion du CCAS à la MIETE et d'autoriser M ; le Président à signer la convention présentée en annexe, et tous documents y afférant, afin de permettre l'accès et l'accompagnement des publics du CCAS qui en ont besoin à l'espace de médiation numérique de la MIETE.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.



Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 31 janvier 2024
Le Président
Cédric Van Styvendael